

dé ailleurs et par d'autres moyens que par le moyen de l'appel prévu par les sections de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'acte du Manitoba, sur lesquels actes les requérants s'appuient pour soutenir leur appel.

Les deux actes de 1890 dont on se plaint doivent, d'après l'opinion du sous-comité, être considérés comme étant dans la limite des pouvoirs de la législature du Manitoba; mais il reste à les considérer et à les entendre comme moyens d'appel contre les statuts qu'on dit avoir empiété sur les droits et les privilèges qui ont rapport aux écoles séparées, droits et privilèges qui ont été acquis par toute personne du Manitoba, non pas au temps de l'union, mais après l'union.

DROITS ACQUIS APRÈS L'UNION.

D'après le discours que l'avocat des requérants a fait devant le sous-comité sur le droit d'être entendu en appel, d'après son argument et d'après ses documents, il apparaîtrait que les points suivants sont ceux sur lesquels il s'appuie pour aller en appel.

Un système complet d'écoles séparées, c'est-à-dire un système comportant l'établissement des écoles publiques et des écoles séparées, a été établi, est-il allégué par les statuts du Manitoba en 1871 et par une série d'actes subséquents. Ce système a fonctionné jusqu'à l'époque où les deux actes de 1890, chapitres 37 et 38, ont été passés.

La section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, en donnant le droit à l'assemblée législative provinciale de faire des lois regardant l'éducation, a mis certaines restrictions à ce droit. L'une de ces restrictions—sous-section I—était d'user de ce droit avec respect pour les écoles séparées, droit que toute personne avait, d'après la loi, dans la province de l'union. Quant à cette restriction, elle semble imposer une condition sur la validité d'un acte qui se rapporte à l'éducation, et le sous-comité a déjà fait remarquer que, d'après lui, aucune question ne peut s'élever depuis la décision du comité judiciaire du conseil privé.

Toutefois cette section est comme suit :

Lorsque, dans une province quelconque, il existe, d'après la loi, au temps de l'union, ou établi après par la législature de la province, un système d'écoles séparées ou dissidentes, un appel devra être soumis au gouverneur général en conseil de tout acte, ou décision, de toute autorité provinciale affectant un droit ou un privilège de la minorité protestante ou catholique des sujets de la Reine, relativement à l'éducation.

(A suivre.)

ALBERT DELPIT.

J'ai le regret d'annoncer la mort de M. Albert Delpit, littérateur français de grande renommée, oncle de notre secrétaire de rédaction, M. Edouard Delpit.

Le célèbre romancier était né à la Nouvelle-Orléans, le 30 janvier, 1849. Envoyé en France pour y faire ses études, il les commença au collège de Sainte-Barbe et les termina au lycée de Bordeaux. Son père, riche négociant en tabacs, le rappela près de lui pour lui céder sa maison de commerce; mais, après quelques mois passés à la Louisiane, M. Albert Delpit revint à Paris et débuta dans le *Mousquetaire* et le *d'Artagnan*, jour-

naux créés par Alexandre Dumas père. En janvier, 1870, il remporta le prix dans un concours ouvert par M. Ballande pour un *Eloge de Lamartine*. Pendant la guerre, M. Delpit servit avec distinction dans l'armée française et, sur la proposition de l'amiral Saisset, reçut la croix de la Légion d'honneur, (3 août, 1871). Un volume de vers, publié en 1872, *l'Invasion*, lui valut un prix Montyon, et un poème, intitulé *le Repentir ou Récit d'un curé de campagne*, lui fit décerner, en 1873, une couronne académique.

M. Albert Delpit a écrit de nombreux romans : *les Compagnons du roi*; *la Vengeresse*; *Jean Nu-Pieds*; *le Mystère du Bas-Meudon*; *les Fils de joie*; *le Dernier gentilhomme*; *la Famille Cavallié*. Il a collaboré au *Gaulois*, à *l'Evénement*, et publié dans la *Revue des Deux Mondes* des romans et des poésies,—entr'autres, *Thérésine*, un roman admirable qui a eu un succès retentissant.

Le 16 janvier, 1880, il donna au Gymnase *le Fils de Coralie*, qui obtint un immense succès. Cette comédie dramatique était tirée du roman portant le même titre et publié par la *Revue des Deux Mondes*. Il publia ensuite *le Père de Martial*, d'où il tira une comédie jouée au Gymnase en 1883. La même année, il donna à la Comédie-Française une comédie, *les Maucroix*, qui produisit un grand effet; puis, *Passionnément*, à l'Odéon. Tout récemment, M. Delpit avait publié dans la *Revue des Deux Mondes* un roman, intitulé : *Belle Madame*, et il comptait en tirer une pièce de théâtre.

L'ESTOMAC D'UN ÉLÉPHANT.

Parmi les animaux d'une ménagerie dont les quartiers d'hiver sont à Baraboo, (Wisconsin), Zip, un superbe éléphant, passait pour le plus doux et le plus calme; on le laissait en liberté et jamais on n'avait à s'en repentir. Dernièrement, Zip a changé tout d'un coup de caractère; il est devenu grognon, brutal même, et, après avoir démoli son écurie, il a failli tuer un éléphant femelle qu'on lui avait donné pour compagne. Il a fallu l'attacher avec une grosse chaîne à chaque pied et l'isoler complètement; mais cette punition n'a fait qu'augmenter sa fureur et, pendant une absence de son gardien, Zip a rompu ses chaînes; il a mis tout sens dessus dessous dans la ménagerie, brisant les cages et effrayant les autres animaux. De sa trompe puissante il a saisi un chameau et l'a lancé par-dessus une clôture dans la rivière, où l'enfant du désert a manqué se noyer.

On a eu toutes les peines du monde à s'emparer de Zip et à le ramener à son écurie, où on l'a solidement attaché avec de nouvelles chaînes, car une des anciennes avait disparu. Cette escapade sembla, du reste, avoir épuisé l'éléphant, qui devint morose, refusa toute nourriture et finalement mourut au bout d'une semaine. Comme on l'a fait dans le temps pour le fameux Jumbo, les propriétaires de Zip décidèrent de le faire disséquer, et deux professeurs de Chicago et de Milwaukee se sont chargés de l'opération. On a, d'abord, levé la peau du colosse et les praticiens se sont mis à tailler les chairs. Quelle n'a pas été leur surprise, en arrivant à l'estomac, d'y constater la présence d'un corps dur et pesant et, après avoir ouvert cet organe, d'y trouver la chaîne qui avait mystérieusement disparu la semaine précédente! Zip avait vécu huit jours avec cette chaîne dans l'estomac.